



ISTRES
OUEST PROVENCE
VOLLEY-BALL

Site WWW.iopv.net
 e-mail : contact@iopv.net
 CLUB HOUSE
 Gymnase P. Cavalloni
 Place de l'amphore
 13800 ISTRES
 Tél.: 04 42 11 87 60
 Fax: 04 42 11 83 65

STAGES D'ETE 2011

Autres hébergements MAJEURS - doc.

OBJET : Autres possibilités d'hébergement sur le séjour pour les majeurs ou les familles

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Dans le cadre de l'organisation de nos séjours, nous avons la possibilité de vous héberger la nuit, si vous le souhaitez, dans un de nos appartements au même tarif, (suivant les places disponibles).

Vous serez logés par groupes, de filles, de garçons ou par famille, avec d'autres stagiaires et un encadrement adulte.

Cette formule par rapport à l'hébergement collectif au Mas des 4 Vents (qui comprend un certain nombre de règles spécifiques : extinction des feux à 23 h00, interdictions de sortie du Mas, etc.) apporte plus de souplesse, d'autonomie et de liberté pendant le stage ainsi que la mise à disposition d'une télévision, machine à laver, etc.

Si cette formule vous intéresse, je vous remercie de nous envoyer le plus rapidement possible le coupon réponse ci-dessous.

Sportivement votre

Valérie LOUIS
 Directrice Stage

✂.....

Je soussigné(e) accepte d'être hébergé(e) pour la nuit dans un de vos appartements, en remplacement de la formule en hébergement collectif proposée dans le règlement intérieur pour le stage de :

- Session (1) Samedi 09 juillet au vendredi 15 juillet 2011
- Session (2) Dimanche 17 juillet au samedi 23 juillet 2011
- Session (3) Lundi 25 juillet au dimanche 31 juillet 2011

J'ai bien pris note que je serais logé(e) par groupes, de filles, de garçons ou par famille, avec d'autres stagiaires et un encadrement adulte.

Fait à :le : Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - STAGIAIRE :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Garçon Fille

*Elaborée d'après le Cerfa n° 10008*02 – Code de l'Action Sociale et des Familles – MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS*

Dates du stage :

- Session (1) Du Samedi 09 juillet au vendredi 15 juillet 2011
 Session (2) Du Dimanche 17 juillet au samedi 23 juillet 2011
 Session (3) Du Lundi 25 juillet au dimanche 31 juillet 2011

Lieu de séjour : ISTRES

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour du stagiaire.
 Elle vous évite de vous démunir de son carnet de santé et vous sera rendue à la fin du séjour.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations du stagiaire).

	oui	non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

POUR LES MINEURS, SI LE STAGIAIRE N'A PAS DE VACCIN OBLIGATOIRE JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION
 ATTENTION : LE VACCIN ANTI TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE STAGIAIRE :

Le stagiaire suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? Oui non

Si **oui** pour les mineurs joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants :

(Boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

LE STAGIAIRE A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	VARICELLE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
ANGINE :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AÏGU	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
SCARLATINE :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	COQUELUCHE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
OTITE :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
OREILLONS :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		

ALLERGIES : ASTHME	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	MEDICAMENTEUSES	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
ALIMENTAIRE	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	AUTRES	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

INDIQUEZ CI-APRES : LES DIFFICULTES DE SANTE (maladie, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation), en précisant les dates et les précautions à prendre.

.....

REGIMES ALIMENTAIRES PARTICULIERS : (végétarien, sans sel, sans porc, etc....)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses, auditives ou dentaires etc...**précisez ceci ou si vous avez d'autres informations à nous communiquer**

5 - A REMPLIR ET A SIGNER

Je soussigné(e) NOM :PRENOM :

(Pour les mineurs, indiquer le nom, le prénom du responsable légal et le lien de parenté)

ADRESSE PENDANT LE SEJOUR (pour les parents des mineurs) :

TEL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :BUREAU :

NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT (FALCULTATIF) :

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du stagiaire.

Date :

Signature

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

Coordonnées de l'organisateur du séjour ou du centre de vacances :

ISTRES OUEST PROVENCE VOLLEY
Gymnase Paul Cavalloni
Place de l'Amphore
13800 ISTRES
Tél : 04 42 11 87 60 - Fax : 04 42 11 83 65

OBSERVATIONS FAITES EN COURS DE SEJOUR

Par le responsable du séjour : Valérie LOUIS. Adresse: I.O.P.V.

Par le Médecin (nom et adresse) :

REGLEMENT INTERIEUR 2011

Article 1 : Objet

IOPV est une association loi 1901 sans but lucratif dont la gestion est désintéressée. L'organisation des stages d'été s'inscrit dans la liste des manifestations mises en oeuvre par l'association dans le cadre de son objet, pour développer la pratique du volley-ball. Le présent document a pour but d'en préciser les règles.

Article 2 : Conditions d'inscription

Les stages sont ouverts aux garçons et aux filles âgés d'au moins 10 ans au 1er jour du stage et licenciés à la Fédération Française de Volley-ball, (quel que soit le niveau) ou une Fédération affiliée ou encore dans une Fédération étrangère. Dans les 2 derniers cas, ils doivent présenter une assurance responsabilité civile et individuelle accident.

Article 3 : Inscription

Le nombre de place étant limité, seuls les stagiaires ayant adressé un chèque d'arrhes de 110 euros pour la cotisation ainsi que l'ensemble des pièces à fournir seront pré inscrits dans la limite du nombre de places disponibles.

Cas 1 - Dossier complet : L'ensemble des pièces, y compris le chèque de solde, a été fourni. Dans ce cas, le club vous communiquera un document de confirmation d'inscription.

Cas 2 - Dossier incomplet : Un accusé réception sera envoyé pour indiquer la liste des pièces restant à fournir pour valider la pré inscription. Dans ce cas, les pièces manquantes devront nous parvenir dans le mois qui suit l'envoi de l'accusé réception et le règlement du solde au plus tard un mois avant le début du séjour. Passé ce délai I.O.P.V. se réserve le droit d'annuler votre inscription pour proposer votre place aux candidats inscrits sur la liste d'attente (Selon notre règlement intérieur 2010) si les deux conditions ne sont pas respectées.

Cas 3 - Stage complet : Dans ce cas, le club vous communiquera un document pour vous en informer et vous proposera différentes options (Changement de session, liste d'attente, annulation d'inscription, etc.).

Article 4 : Assurance des stagiaires

Dans les conditions normales d'inscription, les stagiaires sont couverts en tant que licenciés par l'assurance souscrite par la FFVB auprès du groupe GENERALI pour la pratique du volley.

L'organisateur a souscrit auprès du même assureur, une assurance complémentaire garantissant sa responsabilité civile pour l'organisation de ces stages. Il n'a souscrit aucune assurance garantissant le vol, la dégradation et la santé. **Il est donc conseillé aux stagiaires d'être couverts par les compléments d'assurance qui leur paraissent indispensables et notamment la responsabilité civile de particulier et individuelle accident, ainsi que l'assurance vol et villégiature ou encore une assurance pour l'annulation ou le rapatriement.** La responsabilité de l'organisateur ne peut être retenue en cas de vol et de dégradation.

Article 5 : Prix

Le prix du stage (selon la formule choisie) inclut l'hébergement, la restauration et l'ensemble des frais liés à l'organisation et le montant de la cotisation en tant que membre adhérent à IOPV.

Plusieurs types et de séjour sont proposés :

- PC (Pension complète) :449 €
- 1/2 P (1/2 Pension) :413 €
- E (Externat) :334 €

Article 6 : Paiement du stage

Le chèque d'arrhes sera encaissé à réception du dossier sous réserve du nombre de places disponibles.

Le solde du stage doit nous parvenir au plus tard un mois avant le début du séjour. Passé ce délai IOPV se réserve le droit d'annuler votre inscription pour proposer votre place aux candidats inscrits sur la liste d'attente.

Nota : le chèque du solde ne sera encaissé qu'un mois avant le début de la session.

Bons CAF et Règlement CE : Le stage doit être réglé en totalité. Dès réception du règlement des bons par la CAF ou le CE, un chèque d'un montant équivalent sera expédié pour le remboursement.

Article 7 : Annulation

Pour organiser ces stages, IOPV réserve et paye l'hébergement pour accueillir les stagiaires et gère l'ensemble des dossiers. En conséquence, en cas d'annulation pour quel motif que ce soit IOPV prélèvera sur les arrhes versés un pourcentage correspondant aux frais générés par l'annulation.

- Avant 30 jours précédant le stage, 50% des arrhes seront conservées par IOPV pour frais de dossier. Cette cote sera appliquée en cas de non respect de l'article 3.
- Dans les 30 jours qui précèdent le stage, la totalité des arrhes sera conservée par IOPV.
- Pendant le stage, aucun remboursement ne sera dû en cas de défection quelle qu'en soit la raison.

Dans le cas où le propriétaire de l'hébergement rompt ses engagements avec IOPV pour quelques motifs que ce soit, les inscriptions seront annulées de fait et les arrhes seront remboursées.

Article 8 : Santé

Les stagiaires ou les responsables pour les mineurs doivent informer IOPV des traitements ou des particularités d'ordre médical qui les touchent. En s'inscrivant, ils certifient être à jour de leurs vaccins et posséder l'autorisation médicale à la pratique du volley-ball. Ils autorisent le directeur du stage ou la personne responsable, à tout mettre en oeuvre en cas d'urgence, pour faire pratiquer les traitements et interventions qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires.

Article 9 : Frais médicaux

En cas d'accident ou de maladie, les frais médicaux sont à la charge des stagiaires. Pour faciliter les démarches auprès des différents établissements, veuillez demander à vos organismes de protection sociale (Mutuelle, Sécurité Sociale etc...) une attestation et les plus de 16 ans une carte d'assurance maladie (à présenter lors de l'arrivée).

Article 10 : Transport

Pendant la durée du stage tous les déplacements (plage, gymnase, piscine...) sont assurés par un service de navette en bus ou en mini bus sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement.

Article 11 : Hébergement / restauration

Pour les séjours en pension complète, IOPV se charge de la réservation auprès du propriétaire du bâtiment, et du restaurant dans la limite du nombre de places disponibles. Tous les repas sont servis (en dehors des animations) au restaurant de la M.F.V. et l'hébergement est prévu au *Mas des 4 Vents* (à quelques minutes du complexe des *Heures Claires*), ce qui veut dire que les stagiaires mineurs ne pourront y aller seuls pendant la journée. En cas de force majeure, ils seront accompagnés par un animateur ou un cadre technique. L'accès est strictement interdit aux animaux.

Détail des prestations par type de séjour :

PC : Comprend la pension complète et les animations proposées.

1/2 P : L'hébergement est à la charge du stagiaire dans le lieu de son choix (Camping, hôtel...), la restauration est incluse, dans les mêmes conditions qu'en Pension Complète (hors petit déjeuner).

Externat : L'hébergement et la restauration sont à la charge du stagiaire à l'exception des goûters et repas lors des activités extérieures ainsi que du buffet des soirées (fin de stage et Animation).

Article 12 : Loisirs

Des activités de loisirs, en dehors des entraînements spécifiques seront proposées aux stagiaires qui devront s'inscrire auprès de l'équipe chargée de l'animation. En aucun cas les stagiaires mineurs ne devront quitter l'activité choisie sans en informer le responsable.

PISCINE : le maillot de bain est obligatoire, **le caleçon est interdit**

Article 13 : Accueil

L'accueil des stagiaires a lieu le premier jour du stage à partir de 14H à la cafétéria de la Maison Pour Tous au C.E.C. Les Heures Claires à Istres. Un dossier complet est remis à chaque participant indiquant avec précision le planning des activités établi en fonction des groupes de niveau constitués par l'équipe technique.

L'ouverture du stage à lieu à 16H00 dans le gymnase du CEC après installation dans les chambres.

Si vous souhaitez bénéficier du circuit de navette **prévue entre 12h30 et 15h00** pour réceptionner les participants à l'aéroport de Marignane et dans les gares SNCF de Miramas, d'Istres et Aix TGV. **Vous devez nous communiquer l'heure de votre arrivée au plus tard 10 jours avant le début du stage par écrit** afin que nous puissions organiser le circuit définitif. Passé ce délai IOPV se réserve le droit de ne pas prendre en charge la réception du stagiaire.

Ceux qui en auront fait la demande seront avertis par téléphone au plus tard la veille du stage, du lieu et de l'heure du rendez-vous, sachant que la réception des stagiaires, entre 12h30 et 15h00, sur les différents points d'accueils tient compte, des différents horaires de chacun et des rotations de véhicules. Cependant l'organisateur ne maîtrisant pas tous les paramètres (retards des moyens de transport et circulation routière...) les horaires communiqués ne sont pas contractuels. Les stagiaires ne sont placés sous la responsabilité de l'organisateur qu'à partir de leurs prises en charge par l'accompagnateur.

Article 14 : Clôture

Le dernier jour, le stage se termine à 11H par la cérémonie de remise des récompenses et par l'apéritif de clôture.

Un circuit de navette est prévu entre 12h30 et 15h00 (*) pour l'aéroport de Marignane et dans les gares SNCF de Miramas, d'Istres et Aix TGV, selon les horaires de chaque stagiaire selon le créneau horaire ci-dessus.

(*) IOPV se réserve le droit de ne pas prendre en charge l'accompagnement du stagiaire en dehors de ces horaires.

La responsabilité de l'accompagnateur cesse dès lors que le stagiaire (adolescent ou majeur) est déposé dans l'enceinte de l'aéroport ou de la gare, sachant qu'il est impossible d'attendre les départs définitifs des trains ou des avions. Cependant une vigilance particulière sera accordée pour les plus petits.

Article 15 : Courrier - Téléphone

L'adresse postale pour adresser du courrier aux stagiaires est :

- ISTRES OUEST PROVENCE VOLLEY - Stage d'été de volley-ball - Gymnase Paul Cavalloni - Place de l'amphore - 13800 ISTRES

Le téléphone :

- Pendant le stage vous pouvez joindre le secrétariat aux horaires d'ouverture bureau : ☎ 04.42.11.87.60.
- En cas d'urgence : ☎ 06 03 61 64 69 ou ☎ 06.61.88.49.66.
- Vous pouvez joindre les stagiaires par téléphone au : ☎ 04.42.56.04.81 au moment des repas entre 12H15 et 12H30 et entre 19H et 19H15.
- Des cabines téléphoniques à carte sont à disposition des stagiaires pendant les heures de loisirs et de détente.

Article 16 : Sécurité-Santé

La conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident est d'avertir le directeur du stage ou un cadre technique qui prendra les décisions adaptées pour la sécurité et le bien être de chacun. Pour les internes, des consignes de sécurité sont affichées dans les locaux : chaque stagiaire doit en prendre connaissance et les respecter. Il s'engage également à respecter toutes les consignes données par les responsables au moment de l'accueil et en particulier à appliquer la réglementation sur les alcools, le tabac et les produits stupéfiants ; le non-respect de cet engagement entraînera l'exclusion sans indemnités.

Article 17 : Photos

Le stagiaire ou son représentant légal autorisent l'exploitation des photos prises par IOPV pendant le déroulement du stage. Elles restent la propriété de l'organisateur.

Article 18 : Fichier informatique

I.O.P.V. est enregistré sous le numéro 422357 auprès de la C.N.I.L. pour la mise en oeuvre de fichiers concernant la gestion de l'association. Le stagiaire (ou le responsable légal) l'autorise à y faire figurer toutes les informations fournies sur la fiche d'inscription. La loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, au x fichiers et aux libertés s'applique aux réponses données sur cette fiche. Elle garantit à l'intéressé un droit d'accès et de rectification aux informations qu'il aura fournies.

Date et signature :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pour valider votre inscription, veuillez nous faire parvenir les pièces suivantes :

PIECES A FOURNIR DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE :

- Certificat d'aptitude à la pratique du volley-Ball de moins de 6 mois (1)
- La photocopie de la licence
- 5 timbres à 0.95 €
- 2 Photos d'identité.
- La copie de l'attestation de Sécurité sociale (ou copie de la carte vitale, uniquement pour les majeurs),
- La copie de l'attestation de Mutuelle,

DOCUMENTS A COMPLETER ET SIGNER :

- La fiche sanitaire obligatoire (à remplir au dos) (1)
- Le règlement intérieur daté et signé.
- La fiche d'inscription datée et signée avec le règlement intérieur au dos.

REGLEMENTA JOINDRE (2) :

1 chèque d'arrhes de 110,00 € +

Solde {

- 339 € en Pension Complète (449 €- 110 €)*
- Ou* 303 € en 1/2 Pension (413 €- 110 €)*
- Ou* 224 € en Externat (334 €- 110 €)*

(1) Réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports

(2) Les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Istres Ouest Provence Volley (*Pensez à noter le nom du stagiaire au dos*).

Le chèque d'arrhes sera encaissé à réception du dossier sous réserve du nombre de places disponibles. L'autre chèque, correspondant au règlement du solde du séjour ne sera encaissé qu'un mois avant le début du stage.

A noter, par ailleurs, que nous acceptons les chèques de vacances, les bons C.A.F. et les règlements par l'intermédiaire des C.E. aux conditions précisées dans le règlement intérieur (Article 6).

(*) Cochez la case correspondante : Le montant restant à régler, après déduction du chèque d'arrhes, est à définir en fonction de la formule de séjour choisie (Se référer à l'article 11 du règlement intérieur).

Votre dossier doit être parvenu dans le mois qui suit l'envoi de l'accusé réception

et le solde, un mois avant le début du stage. Passé ce délai I.O.P.V. se réserve le

droit d'annuler votre inscription pour proposer votre place aux candidats inscrits

sur la liste d'attente (Selon notre règlement intérieur 2010) si les deux conditions ne

sont pas respectées.



I.O.P.V. STAGE D'ETE
GYMNASSE PAUL CAVALLONI - PLACE DE L'AMPHORE - 13800 ISTRES

Site Internet : www.iopv.net – e-mail : contact@iopv.net

Tél. : 04 42 11 87 60 / Fax : 04 42 11 83 65 / CONTACT URGENCE : 06.03.61.64.69.

ISTRES EN PROVENCE

Stages d'été 2011

Fiche d'inscription

2 photos
(3.5 X 4.5)

1 à coller sur cet emplacement

1 à retourner avec la présente fiche

SESSION 1 du Samedi 9 au Vendredi 15 juillet

SESSION 2 du Dimanche 17 au Samedi 23 juillet

SESSION 3 du Lundi 25 au Dimanche 31 juillet

TYPE DE SEJOUR :

PC Pension Complète

1/2 Demi Pension

E Externat

Voir détail sur le règlement intérieur (article 11) et cocher le type de séjour choisi

Mme, Mlle, M :
Nom et prénom du stagiaire

Sexe : M ou F

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél domicile : _____ Tél travail : _____ Portable : _____ Portable : _____

Date de naissance : _____ Taille : _____ m

Taille de T Shirt : S M L XL XXL e-mail : _____ @ _____

POUR LES MINEURS : Pour les parents qui souhaitent déléguer leur responsabilité à une tierce personne pendant la semaine de stage indiquer ci-dessous le Nom et prénom de la personne autorisée à prendre en charge l'enfant.

VOTRE CLUB : _____

VILLE : _____ LIGUE : _____

VOTRE NIVEAU : Départemental Régional National Catégorie : _____
Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Sénior

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE STAGE ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases.)

Vous êtes déjà venu Par votre Club Par votre entraîneur Par un ami Par un cadre du stage Par la revue Volley-ball Par Internet

Autre précisez : _____

ACCUEIL ? Si vous souhaitez bénéficier du circuit de navette prévue entre 12h30 et 15h00 pour réceptionner les participants, vous devez nous communiquer par écrit sur la fiche qui vous sera adressée avec l'accusé de réception, l'heure de votre arrivée au plus tard 10 jours avant le début de la session afin que nous puissions organiser le circuit définitif des navettes.

Passé ce délai IOPV se réserve le droit de ne pas prendre en charge la réception du stagiaire, selon le règlement intérieur 2011.

Vous arrivez sur place par vos propres moyens Vous arrivez à l'aéroport de Marignane Vous arrivez à la gare de Miramas Vous arrivez à la gare d'Istres Vous arrivez à la gare TGV d'AIX

CONDITIONS D'HEBERGEMENT : si vous êtes en groupe et si vous souhaitez être hébergés dans la même chambre :

Indiquer les noms des autres stagiaires : _____

Je soussigné(e) (nom et le prénom, pour les mineurs indiquer le nom, le prénom du responsable légal et le lien de parenté)

_____ certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du stage figurant au verso de la présente fiche d'inscription. J'accepte les conditions et je m'engage à le respecter ou à le faire respecter par mon enfant mineur. Le non respect de cet engagement, dégage la responsabilité d'I.O.P.V. et peut entraîner des sanctions.

Date : _____

Signature : (précédée de la mention "Lu et approuvé")

ATTENTION :

Votre inscription ne sera définitive qu'à la réception de votre dossier complet accompagné du règlement.

DOSSIER A RETOURNER A : I.O.P.V. -Stages d'été - Gymnase P. Cavalloni - Place de l'Amphore - 13800 ISTRES

AVEC : - Un certificat médical d'aptitude à la pratique du volley-ball de moins de 6 mois
- 1 photocopie de la licence
- 5 timbres à 0.95 €
- 2 photos d'identité (une à coller en haut à droite et une autre à retourner avec la présente fiche)

- La copie de l'attestation de Sécurité Sociale (ou copie de la carte vitale pour les majeurs uniquement) et de la mutuelle,
- 1 chèque d'arrhes de 110€. à l'ordre d'I.O.P.V. (pour la cotisation)
Nous acceptons :
- les chèques de vacances.
- les bons CAF et les règlements par l'intermédiaire des C.E. aux conditions précisées dans le règlement intérieur (article 6).